

MULTIRISQUES GROUPES

Contrat n° AX2018143

VOUS AVEZ BESOIN D'ASSISTANCE PENDANT VOTRE SÉJOUR

Centrale d'Assistance de AXA ASSISTANCE à l'écoute 24 Heures sur 24 :

. Tél. : +33 (0) 1 7077 0416

**En cas d'incident pendant votre séjour, il est impératif de contacter préalablement à toute intervention la Centrale d'Assistance de AXA ASSISTANCE.
Un numéro de dossier sera attribué qui seul justifiera une prise en charge des interventions**

Pour déclarer vos sinistres assurances Annulation, Bagages, Interruption de séjour, Retour impossible, Maintien de prix

Connectez-vous sur le site : www.gestion.presenceassistance.com

- Complétez le champ « numéro de votre dossier voyage » avec le numéro de dossier figurant sur votre facture d'inscription.
- Complétez le champ « nom du voyageur principal » par vos noms et prénoms.
- Remplir le formulaire de déclaration de sinistre qui vous permettra d'obtenir en quelques « clics » un mail reprenant votre numéro de dossier et l'ensemble des pièces à fournir.

Par l'intermédiaire de ce site vous pourrez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier en temps réel.

TABLEAU DES GARANTIES

Option 1 : Frais d'Annulation de Voyage

	Plafond de garantie	Franchise
➤ Annulation pour motif médical : Annulation pour maladie grave, accident corporel grave ou décès de l'assuré, d'un frère, sœur, beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-sœur ou ascendant et descendant 2eme degré ne voyageant pas.	10 000 € par personne/ 40 000 € par évènement	50 € par personne
➤ Annulation pour tout autre motif garanti et/ou toute autre personne que celles prévues ci-dessus		20 % du montant du sinistre avec un minimum de 100 € par personne

Options 2 : Bagages

	Plafond de garantie	Franchise
Capital assuré A/ Sur présentation de justificatifs	A/ option 2/B1 : 1 000 € par personne A/ option 2/B2 : 1500 € par personne Maximum par évènement 10 000 € quelle que soit l'option	A/ 45 € par dossier
Ou B/ Non présentation de justificatifs	B/ 100 € forfaitaire par personne/ 750 € par évènement	B / Sans franchise
A		
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets précieux	Option 2/B1 : 200 € par personne Option 2/B2 : 400 € par personne	50 € par personne
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets personnels	Option 2/B1 : 400 € par personne Option 2/B2 : 800 € par personne	50 € par personne

Option 3 : Interruption de Séjour

	Plafond de garantie	Franchise
Remboursement au prorata temporis	10 000 € par personne 100 000 € par évènement	Sans franchise

Option 4 : Garantie retour impossible

Option Valable uniquement si vous avez souscrit l'option 6

	Plafond de garantie	Franchise
Frais de prolongation de séjour (versement à compter de la 2eme nuit)	Forfaits : 100 € par nuit par personne maximum 5 nuitées/15000 € par évènement Vol secs : 80 € par nuit par personne maximum 2 nuitées/4800 € par évènement	1 nuit

Option 5 : Maintien de prix

Option valable uniquement si vous avez souscrit l'option 1

	Plafond de garantie	Franchise
Prise en charge de l'augmentation du prix de voyage en cas de surcharge carburant et/ou augmentation des taxes aéroport		Franchise absolue : 10€ par personne
Seuil de déclenchement	20€ par personne	
Remboursement maximum	150€ par personne/3500 € par événement	

Option 6 : Assistance Rapatriement

	Plafond de garantie	Franchise
Rapatriement médical	Frais réels	
Prolongation de séjour à l'hôtel	150 € par nuit maximum 10 nuitées	
Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche de l'assuré	150 € par nuit maximum 10 nuitées	
Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours	Billet aller-retour 150 € par nuit maximum 10 nuitées	
Frais de rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels	
Frais funéraires	2 500 € par personne	
Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré	Billet retour simple	
Retour prématuré	Billet retour simple	
Frais médicaux à l'étranger	Option 6/H1 : 30 000 € par personne Option 6/B2 : 100 000 € par personne 1 000 000 € par événement	150 € par personne (frais médicaux uniquement)
Remboursement des soins dentaires d'urgence	150 € par personne	
Assistance aux enfants mineurs	Billet aller-retour	
Frais de secours, recherche et sauvetage	4 500 € par personne/8000 € par événement	
Avance de fonds	1 500 € par personne	
Envoi de médicaments	Recherche et envoi	
Transmission de messages urgents	Frais réels	
Assistance juridique	5 000 € par personne	
Avance de la caution pénale	10 000 € par personne	
Maximum par événement de la garantie assistance rapatriement	1 500 000 €	

Seules les options souscrites par votre agence de voyages auprès de PRESENCE ASSISTANCE TOURISME et figurant sur facture d'inscription vous sont acquises.

On entend par événement : tout fait générateur de conséquences dommageables susceptibles d'entraîner la mise en œuvre d'une ou plusieurs garanties du contrat.

On entend par groupe : un groupement de personnes organisé ou non en société, CE, amicale, association.. auquel l'agence de voyage facture un ensemble de prestations de voyage. L'agence de voyage s'interdit de souscrire plusieurs contrats pour le même groupe dans le but d'augmenter les plafonds de garantie sous peine de déchéance de la garantie.

Ce document est un résumé des garanties. Nous vous engageons à prendre connaissance des obligations et exclusions de ce contrat contenues dans le texte intégral disponible sur simple demande auprès de votre agence de voyages.